



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2013

N° 943

Les réserves nettes de change

En conformité avec la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI, telle qu'appliquée au sein du Système Européen de Banques Centrales, les avoirs mensuels de réserves et les disponibilités en devises sont depuis mai 2000 valorisés en euros sur la base des cours de change de fin de mois.

Les réserves nettes de change de l'Etat s'élèvent à la fin du mois d'octobre 2013 à 125 107 M € (170 659 M \$) contre 127 116 M € (171 672 M \$) à la fin du mois de septembre 2013, soit une diminution de 2 009 M €, qui intègre, comme indiqué ci-dessus, l'incidence des modalités de valorisation aux cours de change de fin de mois.

Les réserves nettes de l'Etat se répartissent comme suit :

Réserves en or	76 116 M €
Réserves nettes en devises	31 775 M €
Position de réserve au FMI	5 886 M €
Avoirs en DTS	10 478 M €
Autres avoirs de réserve	852 M €

La différence constatée avec les réserves officielles de change, publiées le 8 novembre 2013, résulte de la prise en compte des sorties temporaires d'actifs financiers en devises, d'un montant de 3 607 M €.

Un tableau détaillé des avoirs de réserves et disponibilités en devises à fin octobre 2013 est joint en annexe. Il distingue en particulier les réserves officielles en devises des autres avoirs en devises (dépôts dans des établissements bancaires de la zone euro).

AVOIRS DE RESERVES ET DISPONIBILITES EN DEVISES AU 31 OCTOBRE 2013
(en Ms EUR)

I - Avoirs de réserve officiels et autres avoirs en devises	128714			
<u>A - Avoirs de réserve officiels</u>	115048			
1) Réserves en devises (convertibles)	21716			
a) Titres	19362			
b) Dépôts bancaires totaux	2354			
i) auprès d'autres banques centrales et de la BRI	265			
ii) auprès de banques dont le siège est dans la zone euro	1290			
<i>dont établissements situés hors de la zone euro</i>	1290			
iii) auprès de banques dont le siège est hors de la zone euro	799			
2) Position de réserve au FMI	5886			
3) Avoirs en DTS	10478			
4) Avoirs en or (y compris or prêté)	76116			
5) Autres avoirs de réserve	852			
<u>B - Autres avoirs en devises</u>	13666			
- titres non inclus dans les avoirs de réserves officiels	5013			
- dépôts non inclus dans les avoirs de réserves officiels	8653			
	Total	<i>Décomposition par échéance</i> <i>(durée résiduelle, selon le cas)</i>		
		<i>1 mois au plus</i>	<i>de 1 à 3 mois</i>	<i>de 3 mois à 1 an</i>
II - Sorties temporaires d'actifs financiers en devises	- 3607	- 3607	-	-
1) Emprunts et titres en devises	-	-	-	-
2) Positions à terme agrégées en devises contre euro courtes et longues	-	-	-	-
a) positions courtes	-	-	-	-
b) positions longues	-	-	-	-
3) Autres (sorties liées aux mises en pension de titres)	- 3607	- 3607	-	-
III - Sorties nettes potentielles de devises à court terme	-	-	-	-
1) Dettes potentielles en devises	-	-	-	-
a) engagements de garantie sur dettes venant à échéance dans un an au plus	-	-	-	-
b) autres dettes potentielles	-	-	-	-
2) Titres en devises assortis d'options à l'émission	-	-	-	-
3) Engagements de financement irrévocables non utilisés	-	-	-	-
a) en faveur d'autres banques centrales	-	-	-	-
b) en faveur de banques et autres institutions financières dont le siège est dans la zone euro	-	-	-	-
c) en faveur de banques et autres institutions financières dont le siège est en dehors de la zone euro	-	-	-	-
4) Positions d'options agrégées en devises contre euro courtes et longues	-	-	-	-
a) positions courtes	-	-	-	-
-puts achetés	-	-	-	-
-calls vendus	-	-	-	-
b) positions longues	-	-	-	-
-calls achetés	-	-	-	-
-puts vendus	-	-	-	-
Pour mémoire : options dans la monnaie	-	-	-	-
1) aux cours de change du jour	-	-	-	-
a) position courte	-	-	-	-
b) position longue	-	-	-	-
2) +5% (appréciation de 5%)	-	-	-	-
a) position courte	-	-	-	-
b) position longue	-	-	-	-
3) -5% (dépréciation de 5%)	-	-	-	-
a) position courte	-	-	-	-
b) position longue	-	-	-	-
4) +10%	-	-	-	-
a) position courte	-	-	-	-
b) position longue	-	-	-	-
5) -10%	-	-	-	-
a) position courte	-	-	-	-
b) position longue	-	-	-	-
IV - Postes pour mémoire				
a) dette à court terme en euro indexée sur le cours de change	-			
b) instruments financiers libellés en devises et réglés autrement (par exemple en euros)	-			
c) actifs engagés	-			
d) titres prêtés et donnés en pension	- 1813			
- prêtés ou donnés en pension et compris dans la section I	- 3607			
- empruntés ou pris en pension et non compris dans la section I	1794			
e) actifs financiers dérivés (net, en valeur de marché)	-			
f) produits dérivés (opérations et contrats à terme, contrats d'options) à échéance résiduelle supérieure à un an et soumis à appels de marges	-			